



UNIVERSITÉ PARIS II PANTHÉON-ASSAS
ASSOCIATION DU MASTER II
SÉCURITÉ - DÉFENSE



Compte-rendu conférence de Monsieur Christian Flaesch

Lutter contre l'insécurité au 21^{ème} siècle : aux frontières de la sécurité privée et publique.

Le Master 2 Sécurité et Défense d'Assas a eu l'honneur de recevoir Monsieur Christian Flaesch, le 6 mars 2019 à l'Université Paris II – Panthéon-Assas. A la tête du 36 Quai des Orfèvres pendant 6 ans, Monsieur Flaesch est actuellement le directeur sûreté d'une grande entreprise du CAC 40.



A son arrivée au 36 : La sécurité, domaine régalien de l'État

Diplômé de l'École Nationale Supérieure de Police de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, Monsieur Flaesch dispose également d'un D.E.A de droit pénal et de sciences pénales à l'Université Paris I. Il débute sa carrière en passant le concours de Commissaire de police en 1979, promu commissaire principal en 1989 puis commissaire divisionnaire en 1995, il devient, l'année suivante, responsable de la protection des hautes personnalités étrangères en visite en France.

Il explique qu'à ce moment-là, la sécurité était exclusivement un domaine régalien de l'État. Il est revenu sur la distinction entre la police et la gendarmerie et leur répartition entre les villes et les campagnes. Il précise que la police municipale était alors quasi-inexistante à l'exception des villes de Nice et de Levallois. La sécurité privée, elle, se résumait aux vigiles et aux agents de sécurité spécialisés dans les vols à l'étalage dans les magasins.

Il existait, alors, une forme de régulation sociale qui se faisait par des intermédiaires (concierges, curés, parents et instituteurs). Petit à petit, il a constaté que tous ces échelons de régulation ont disparu et que la police et la gendarmerie ont dû remplir cette mission. Il a donc vu se développer la police municipale qui doit répondre à ce besoin de sécurité. A présent, ce sont les communes qui assument le coût que représente ce mode de fonctionnement.

Les missions de protection se déplacent aussi vers la sécurité privée. Ainsi, il explique que le législateur a donné des moyens juridiques à des agents de sécurité que seuls les agents de l'Etat avaient auparavant, tels que le contrôle d'identité, les palpations, la vidéosurveillance, ... C'est donc à présent au client de payer une prestation qui, au départ, était exercée par l'Etat. De plus, il constate que ce glissement des pouvoirs de l'Etat vers des agents de police municipale ou de sécurité privée oblige à ce que les différentes forces travaillent ensemble pour la sécurité de tous alors qu'elles poursuivent parfois des enjeux différents. L'Etat doit faire en sorte que tout cela fonctionne tandis que chaque force est placée sous un statut différent.

Il rappelle que fin 2016, selon le rapport parlementaire sur le continuum de sécurité, la France comptait 150 000 policiers, 100 000 gendarmes, 20 000 policiers municipaux, 170 000 agents de sécurité privée ainsi que plus de 10 000 militaires de l'opération Sentinelle dont 3 000 réservistes.

Les moyens juridiques et économiques donnés à la sécurité privée

Il s'est interrogé sur les moyens juridiques donnés à la sécurité privée : pourquoi n'a-t-on pas recruté plus d'agents de la police nationale ? Pour Monsieur Flaesch, il s'agit d'une déclassification : ce sont les mêmes mais, formés moins longtemps, ils sont payés moins chers. De plus, se pose également la question de savoir comment percevoir pour un agent public, la façon dont la sécurité privée fonctionne sans moyen de formation et de contrôle suffisant.

Selon lui, la négociation salariale dans les fonctions publiques étatique et territoriale est claire contrairement aux agents privés. Si on veut une sécurité privée, il faut mettre le prix. Si on passe par une sous-traitance moins chère alors les agents sont moins bons ou non déclarés.



Par ailleurs, concernant l'organisation des JO de 2024, qui se dérouleront à Paris, par rapport aux besoins actuels qui ont et vont exploser. Il répond que si le recrutement d'agents ne commence pas maintenant, ce sera sûrement trop tard. Cependant, il précise que trouver des agents de sécurité pour événement qui aura lieu dans cinq ans est compliqué sachant que les agents sont peu payés et donc très peu stables dans leur emploi. Néanmoins, pour lui, il faut que l'Etat assure la réglementation et la régulation d'un tel enjeu.

L'État ne peut plus faire face, seul, à son obligation de sécurité

Aujourd'hui, il indique que l'on se trouve dans un tournant où l'Etat ne peut plus faire face, seul, à son obligation de sécurité pour les citoyens. Il explique que cette idée se voit, notamment, à travers la montée en puissance de la police municipale qui devient un enjeu politique pour la mairie de Paris. Maintenant que la police municipale est bien présente sur le territoire français, c'est au tour de la sécurité privée de se développer de manière conséquente. Il mentionne que les sociétés privées de sécurité sont particulièrement présentes dans le contrôle des aéroports.

L'État doit donc travailler obligatoirement avec la sécurité privée et ce pour plusieurs raisons qu'il cite : dans les entreprises, il y a des besoins de sécurité. De plus, les entreprises peuvent avoir des informations à faire remonter à l'État. Enfin, l'entreprise doit être un acteur de la sécurité et avoir accès officiellement à des informations (échanges) ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il précise que, parmi les salariés français, certains se radicalisent. Il faudrait que l'État puisse en avoir connaissance mais aussi que l'entreprise soit informée que l'État surveille tel ou tel salarié.

Pour finir, il souligne que la coproduction de la sécurité doit aussi se faire par des moyens juridiques et par la capacité d'avoir des relations officielles entre les uns et les autres.

- **Questions/réponses**

Dans un premier temps, on a cherché à savoir si la population était prête à faire confiance à une montée de la sécurité privée plutôt que publique. Il faut, selon Monsieur Flaesch, une meilleure information, une meilleure formation des agents de sécurité privée ainsi qu'une valorisation, outre que financière, de la sécurité privée. Il continue en précisant qu'aujourd'hui l'image de la sécurité publique est meilleure que celle d'un agent de sécurité privée. Il indique que la sécurité publique rassure mais qu'elle est incapable de faire face à tout et qu'elle est plus chère : il est donc indispensable de faire avec la sécurité privée. Il est noté que les ambassades de France sont gardées par des entreprises de sécurité privée.



Puis, il a été interrogé sur la prévention du risque sur les grands événements. Il répond qu'il est nécessaire d'anticiper sur les besoins humains et matériels. Concernant les JO, il existe un comité d'organisation des jeux qui est très important et qui peut avoir des exigences de sécurité. Les besoins humains sont compliqués à anticiper contrairement aux besoins matériels pour lesquels il faut anticiper les coûts. En effet, il précise que si la France souhaite que les hébergements soient choisis, il faut montrer que la sécurité a déjà été prise en compte et que les installations sont présentes : portiques de sécurité, vidéos, capacités de transmettre les images vidéo à la police, etc. De plus, il indique qu'il faut mettre en place des schémas d'interventions en cas d'attaques terroristes (idée présente depuis les attentats du Bataclan).

Ensuite, il était question de savoir, si au moment de la démission de G. Collomb, la France était aux bords d'une guerre civile. Il pense que G. Collomb devait être au courant de certaines affaires comme celle de A. Benalla ou des Gilets jaunes. Il précise que la situation est tendue : les policiers sont fatigués et sous tension sans compter la pression médiatique. Il attire ensuite notre attention sur la nécessité de sécurité pour le G7 qui se déroulera à Biarritz. Une solution serait de faire intervenir l'armée. Seulement, il serait difficile de faire intervenir un militaire au Mali en semaine 1 puis à Paris en semaine 2.

Tant pour la Police que pour l'Armée il faut prévoir, outre les repos, les périodes de Maintien en Condition Opérationnelle.

Par ailleurs, il a été interrogé à propos de la coexistence police-gendarmerie. Il répond que la RGPP avait pour volonté de rationaliser. Cependant, selon lui, il faut conserver deux forces de l'ordre puisqu'historiquement, une force de sécurité est plus dangereuse que deux. De plus, il précise que les missions de police et de gendarmerie sont différentes ainsi que leurs statuts : par exemple les gendarmes sont militaires et vivent en caserne. Néanmoins, il serait possible, d'après lui, de rationaliser certaines formations au profit de ces deux forces. Faut-il, par exemple, deux écoles de formation des motocyclistes ou des chiens antidrogues.

En outre, la question suivante portait sur la coexistence des différents services que sont la BRI, le RAID et le GIGN. Il indique que la BRI dépend de la police judiciaire avec une triple mission : celle d'assister la police judiciaire en cas d'interpellation dangereuse, celle d'assurer la sécurité de Paris et celles de suivre les malfaiteurs d'envergure. Le problème est que si la BRI et la RAID ont les mêmes fonctions, cela ne sert à rien d'avoir deux services.

Enfin, la dernière question concernait le lien entre acteurs privés, l'État et le renseignement. Il indique que l'entreprise devrait avoir un point d'entrée officialisé en ayant une habilitation à recevoir des éléments de secret-Défense. Pour finir, il nous apprend que les ministres G. Collomb et C. Castaner y sont tous les deux favorables mais que pour l'instant ce n'est pas la priorité du Gouvernement.

Rédactrice : Julie Taffin

Relecture et corrections : Amandine Chourlin